Nom : Prénom : A , le

Qualité : Titulaire ☐ Stagiaire ☐

Ecole :

A Madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours

Objet : Temps de liaison et de concertation entre les titulaires de « postes berceaux » et les Professeurs des Ecoles Stagiaires

Madame le Recteur,

Partager la responsabilité d'une classe demande obligatoirement des temps communs d'échange et de concertation, plus encore dans ce dispositif de formation initiale qui associe un enseignant titulaire et un Professeur des Ecoles Stagiaire.

Pour les enseignants titulaires à temps partiel, pour les directeurs d'école mais aussi les Maîtres Formateurs, cette « mission», que nous demande de remplir notre administration, ne peut absolument pas se concevoir sans que l'employeur ne propose une reconnaissance pour ce travail.

Si l'aspect financier, qui n'est pas de votre seul ressort, est totalement ignoré par le Ministre de l'Education Nationale, vous avez par contre Mme le Recteur toute latitude pour nous octroyer ce temps indispensable de liaison et de concertation.

C'est pourquoi nous vous sollicitons pour nous accorder comme cela a existé l'année dernière en certains lieux de notre Académie, une dispense de 27 heures (prises sur les 108 heures) dont la décomposition peut concerner les heures d'APC et celles d'animations pédagogiques.

Veuillez recevoir, Madame le recteur, nos salutations respectueuses.

Signature